



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is essential for the proper management of the organization's finances and for ensuring compliance with applicable laws and regulations.

2. The second part of the document outlines the specific procedures that must be followed when recording transactions. This includes the requirement that all entries be supported by appropriate documentation, such as invoices, receipts, and contracts.

3. The third part of the document discusses the role of the accounting department in ensuring the accuracy and integrity of the financial records. It highlights the need for regular audits and reviews to identify and correct any errors or discrepancies.



09348



Distr. LIMITEE

ID/WG.315/10
29 novembre 1979

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Original : FRANCAIS

Séminaire sur les formes et les incidences
du redéploiement des industries
vers les pays en développement

Vienne (Autriche), 20-21 septembre 1979

LA PARTICIPATION ACTIVE DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE
A LA COOPERATION INDUSTRIELLE INTERNATIONALE*

par
Petra Tancasie **

000272

* Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de l'ONUDI. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

** Division pour l'Afrique, Ministère des affaires étrangères,
Bucarest (Roumanie).

id. 79-9592

T A B L E

	<u>Page</u>
Introduction.....	1
La politique et la croissance industrielle en Roumaine.....	1
La Roumaine et la coopération avec les pays en développement.....	8
Les formes principales de coopération.....	9
La coopération industrielle.....	10
La coopération technico- scientifique internationale.....	16

Introduction

La participation de chaque Etat au circuit économique mondial, dans des conditions avantageuses, est déterminée par le niveau de développement économique, par le degré d'industrialisation du pays et la valorisation supérieure de toutes les ressources matérielles et humaines, la modernisation des structures économiques, la promotion multiforme du progrès technique. L'intégration favorable des pays dans la division internationale du travail est conditionnée par le développement des forces de production.

Un trait dominant de l'économie mondiale contemporaine est la multiplication des interdépendances entre les Etats. Parmi les facteurs déterminant l'accroissement de cette interdépendance, un rôle important revient au développement actuel industriel et technico-scientifique des Etats, ainsi qu'à leur coopération dans ces domaines.

La politique et la croissance industrielles en Roumanie

La Roumanie a parcouru durant les années de l'édification socialiste le chemin de sa transformation d'un pays agraire arriéré en un Etat industriel-agraire en plein processus de développement multiforme.

Dans la stratégie générale de développement économique et social de la Roumanie, dans l'obtention des taux élevés de croissance, dans l'accélération du progrès du pays, c'est l'industrialisation socialiste qui a constitué et constitue le facteur déterminant. Elle est la seule voie à même de liquider le retard économique, mettre de façon supérieure en valeur les ressources naturelles et faire accroître les richesses nationales, élever le niveau de vie du peuple, consolider l'indépendance et la souveraineté nationales. Comme le président Nicolae Ceaușescu l'affirme: "L'industrie est aujourd'hui l'un des facteurs déterminants du progrès de la société humaine. Sans elle aucun peuple, aucun pays, capitaliste ou socialiste, ne pourra progresser, atteindre un haut degré de civilisation, sans parler du fait que sans une puissante industrie, sans une économie développée, l'indépendance et la souveraineté nationales sont inconcevables."

Conçue dans une vision originale complexe, intégrant, dans une conception unitaire et dynamique, les tâches courantes et celles des perspectives, en accord permanent avec les impératifs de l'actualité, définis aujourd'hui avec priorité par le maximum de rigueur dans l'utilisation des ressources énergétiques et matérielles, l'industrialisation a eu et a pour but l'édification d'une industrie puissante, diversifiée, de haut rendement et d'une haute efficacité matérielle et sociale, active et compétitive dans la division internationale du travail. On a toujours eu et on a en vue l'amplification

du rôle transformateur et propulseur de l'industrie dans le développement intensif et harmonieux de l'agriculture - branche d'importance décisive dans l'économie, pour le développement de tous les secteurs, des forces de production en général - ainsi que l'amplification du rôle de l'industrie dans la réalisation de profondes mutations sociales et infrastructurelles et l'accroissement du rôle de l'industrie comme facteur décisif de l'édification de la nouvelle société. Comme suite de ces options, l'industrialisation du pays répond aux nécessités du développement de l'économie de la Roumanie dont le progrès est assuré dans les conditions des déterminations spécifiques, économiques et sociales, politiques et historiques, aux nécessités du développement des composants de branche, territoriaux etc. de cette économie, aux exigences de l'intégration active de l'économie du pays dans la division mondiale du travail. Ce sont là des fonctions qui se complètent organiquement, en assurant la croissance efficace et dynamique de l'organisme complexe de l'économie roumaine.

Des composants essentiels de la politique d'industrialisation du pays sortent en évidence dans le cadre des mécanismes du développement et de la croissance, conçus dans le plan des interdépendances multiples entre les facteurs matériels, organisationnels, politiques et sociaux. Comme un élément important du développement de l'industrie s'avère l'option pour un taux élevé d'accumulation, les programmes d'investissements, élaborés sur cette base, couvrant les nécessités vitales pour le progrès économique et social de la Roumanie, à savoir: la création d'une structure rationnelle et efficace de l'industrie et de l'économie, au niveau des exigences techniques et économiques du temps, de celles de la compétitivité; le développement économique et social de toutes les régions du pays; l'élévation accélérée du bien-être matériel et spirituel du peuple etc. Dans ces conditions, les taux élevés du développement de l'industrie, conçus, en fonction du développement de la Roumanie, parmi les plus élevés du monde, s'inscrivent non seulement comme des facteurs de démarrage dans la réalisation des options concrètes de l'industrialisation, mais notamment comme effet majeur des mutations opérées dans les structures et le mécanisme économiques.

Les données du schéma n°1 sont significatifs quant aux coefficients marginaux de croissance en fonction de l'accumulation pour la production industrielle, le revenu national et les revenus totaux réels de la population. Elles mettent en relief l'accélération forte de l'industrialisation et, par conséquent, de tout le développement, surtout après 1965, lorsque on a mené avec esprit de suite une politique soutenue d'accumulations et de restructurations. C'est à l'industrie, et particulièrement aux activités complexes des constructions mécaniques, qu'on a affecté la plus grande partie des investissements de toute l'économie, celle-ci bénéficiant, juste dans l'actuel quinquennat, d'un volume d'investissements approchant celui réalisé pendant tous les cinq autres plans quinquennaux, ceci

témoigne à la fois de l'importance qu'on attache à l'industrie et des réserves existantes pour l'amélioration quantitative et surtout qualitative de la production dans cette branche. En même temps, on peut voir sur le schéma mentionné une accentuation des tendances de croissance pendant le quinquennat 1961 - 1965; durant ces 5 années la matérialisation des préoccupations de la transformation des accumulations quantitatives dans une nouvelle qualité, de l'utilisation plus efficace du fonds de développement est destinée à assurer des croissances élevées de la production industrielle, des activités finales ainsi que des revenus totaux réels de la population.

Schéma n°1

Coefficients marginaux de croissance
en fonction de l'accumulation pour
les indices principaux

Période	1956	1961	1966	1971	1976	1981
Indices	1960	1965	1970	1975	1980	1985 ^{xx)}
Production globale industrielle (%)	21,2	26,7	38,2	61,5	114,7	200
Revenu national (en milliards lei)	1,69	2,10	2,26	4,40	7,3	8,7
Revenus totaux réels de la population(%)	11,2	10,2	11,2	12,9	20,6	29,2

Une orientation essentielle de la politique de développement de l'industrie et de l'économie en général est l'accentuation des aspects qualitatifs, l'augmentation continue de l'efficacité économique et sociale des investissements. Sur la base de la croissance de l'efficacité dans l'utilisation des ressources on a assuré et on assure une proportion toujours plus grande du besoin matériel, financier et en devises du développement dynamique de la Roumanie. Pour l'industrie et, à travers

x) Les coefficients marginaux de croissance ont été calculés comme un rapport entre la dynamique dans les années finales du quinquennat contre 1950, d'une part, et le taux d'accumulation dans les quinquennats respectifs, d'autre part; pour le revenu national on a pris en calcul la croissance du revenu quinquennat, en milliards lei.

xx) La limite maximale.

son rôle décisif pour tout le développement, la réalisation de ces objectifs fondamentaux du progrès a été et est conçue tout d'abord comme l'effet des mutations de structure réalisées jusqu'aux niveaux des branches et des produits. Ces mutations sont propre à permettre la constitution d'un rapport aussi judicieux que possible entre les industries extractives et les industries de transformation, l'accentuation sensible de ces dernières, des activités de technicité et complexité élevées. On assure de cette manière des conditions pour la promotion large du progrès technico-scientifique dans l'économie, pour la valorisation au plus haut degré du potentiel technique et humain, pour la satisfaction des nécessités essentielles et l'élargissement, d'une façon efficace, de la participation de la Roumanie à la division mondiale du travail.

La permanence du dévancement du développement de l'industrie de transformation sur la croissance de l'ensemble de l'industrie, est remarquable. En 1965 la métallurgie, les constructions mécaniques, la chimie et l'industrie des biens de consommation - branches de transformation de base - detieneront plus de 90% du total de la production industrielle; il y a également lieu de mentionner l'amplification continue, surtout après 1965, de l'activité dans les domaines électrotechniques, électroniques, de la production des éléments d'automatisation, des machines-outils complexes, de la chimie (les raffinages supérieurs, la chimie de petite tonnage etc.); le seul poids de l'industrie électronique et électrotechnique représentera en 1980 environ 20% du total de la production des constructions mécaniques. L'augmentation, dans le total des exportations, du poids des produits ayant un degré élevé de transformation est également remarquable, cette orientation continuant de s'accentuer.

Dans les conditions de la Roumanie, tenant compte de la crise mondiale de matières et d'énergie, qui s'accentuera davantage à l'avenir, ainsi que des exigences d'une croissance équilibrée de l'industrie et de l'économie, il est évident que le progrès de la société est conditionné de manière décisive par la consommation d'énergie, des matières premières et des matériels sous toutes les formes. L'efficacité de l'industrie et de l'économie, l'efficacité sociale, le processus même du développement dépendent en mesure fondamentale de l'économocité avec laquelle sont mises en valeur les ressources naturelles et le potentiel énergétique national.

Le fait qu'avant même le déclenchement de la crise mondiale de l'énergie et des matières premières quand la consommation de l'énergie se basait dans plusieurs pays développés du monde sur l'utilisation des hydrocarbures bon marché, dans l'économie roumaine l'on ait agi avec fermeté sur tous les plans pour économiser de l'énergie - pour rétablir un rapport approprié entre la consommation de celle-ci et l'augmentation du revenu national - constitue un mérite incontestable.

Etant donné les dimensions mondiales de la crise et l'interdépendance entre l'économie roumaine et celles des autres Etats quant aux conditions des impératifs de progrès de l'industrie et de l'économie toute entière, la réalisation des actions destinées à assurer l'indépendance du pays de point de vue de l'énergie et du carburant jusqu'en 1990 requiert une grande importance - prévision expresse du projet des Directives du XII-ème Congrès du Parti Communiste Roumain.

Significatif pour la grande importance accordée au problème de l'économie d'énergie et de ressources est la large corrélation du développement economico-social du pays dans le prochain quinquennat et dans la perspective avec les actions de recherche et de développement dans le domaine de l'énergie, ainsi qu'avec celles de recherche scientifique, le développement technologique et l'introduction du progrès technique.

La science et la technique nationales sont appelées à jouer un rôle primordial dans le développement de l'industrie, de l'économie, dans l'amélioration qualitative de tous les produits, la réalisation de produits nouveaux compétitifs ayant des qualités techniques et économiques élevées, la réduction sous toutes les formes des consommations des matériaux et d'énergie.

Partant des exigences vitales visant à économiser et à valoriser de manière judicieuse l'énergie et les ressources, on tient compte dans le processus de rendre efficace les structures industrielles, le critère de l'économie d'énergie et de ressources matérielles. En cette direction, on agit pour l'extension des secteurs peu consommateurs d'énergie et de matières premières, la limitation au strictement nécessaire des produits énergointensifs; la couverture, dans des proportions de plus en plus grandes, de certains besoins matériels importants du développement par le recyclage des matières premières et des matériaux, par la récirculation de l'énergie et l'utilisation dans une mesure accrue des formes de l'énergie nonconventionnelle.

La restructuration industrielle et économique, les préoccupations de valoriser plus judicieusement les matières premières, les matériaux, l'énergie, tout le potentiel technique et humain du pays, la propulsion de la science et de la recherche comme facteurs décisifs dans le processus de croissance et de développement - de l'industrie dans notre cas - ont permis et permettent d'accentuer les aspects qualitatifs dans le développement.

Par conséquent, si pendant une période relativement longue la croissance industrielle en Roumanie s'est réalisée avec priorité sur le compte des facteurs extensifs, par l'augmentation de la quantité des ressources matérielles et humaines attirées dans le circuit économique, après 1965, sans exclure l'action de ceux-ci, le développement a été de plus en plus pensé et réalisé comme une conséquence de l'action des facteurs

intensifs, en mesurant l'utilisation supérieure du potentiel existant.

Ce processus est démontré, par exemple, par la réalisation en 12 ans (1966-1977) d'environ 57% de la croissance de la productivité du travail enregistrée dans l'industrie pendant 27 ans (1951-1977), par l'augmentation puissante du degré de valorisation des matières premières et des matériaux dans l'industrie etc. Dans une large perspective et sur un plan général, il est mis en évidence par le rapport entre la croissance de la production industrielle et celle du revenu national, comme facteur général qui incorpore la qualité du développement de l'industrie (la schéma n° 2).

Schéma n° 2

Coefficients marginaux du taux de croissance de l'industrie (en rapport avec les taux de croissance du revenu national)

en %

Période	1956-1977	1951-1965	1966-1977	1971-1977	1970-1977
Taux de croissance de la production industrielle	12,9	13,3	12,3	12,7	12,0
Taux de croissance du revenu national	9,7	9,9	9,5	10,0	10,0
Coefficients marginaux de croissance	1,33	1,34	1,29	1,2	1,2

Les données évoquent la forte diminution de l'effort industriel global pour la réalisation d'une unité de rythme de croissance du revenu national, si pour toute la période 1951-1977 l'effort mentionné a été d'environ 1,33 points, niveau déterminé avec priorité par la réalisation de 1,34 points dans la première partie de la période (1951-1965), dans les années qui ont suivi cet effort s'est réduit à environ 1,3 points pour toute la période 1966-1977 et d'environ 1,2 points pour les années de cette décennie. Dans cette direction avait agi la diminution même de l'effort matériel et humain pour obtenir une unité de revenu national dans l'industrie. Prenant, par exemple, comme base l'année 1965, une unité de la croissance du revenu national dans l'industrie fut obtenue en 1970 avec environ une unité de croissance de la production industrielle, avec 1,02 unités de la croissance des fonds fixes mis en fonction dans l'industrie et avec 0,67 unités de croissance du nombre du personnel travailleur dans l'industrie. Pour 1975 et 1977 ces niveaux diminuent sensiblement, à 0,55 pour la production industrielle, à 1,00 et 0,83 pour les fonds fixes et respective-

ment à 0,49 et 0,42 pour le personnel. Les évolutions mentionnées définissent des coordonnées importantes dans l'assurance du progrès industriel, dans l'assurance en général du progrès socio-économique du pays, l'exploitation et la meilleure utilisation du potentiel matériel, l'extension de la mécanisation et de l'automatisation de la production, l'utilisation supérieure de la main d'oeuvre. Cela démontre le réalisme du processus d'industrialisation de la Roumanie, son effet sur le développement et la stabilité de l'économie, sur l'occupation d'une place compétitive dans l'échange mondiale des valeurs. On en dégage, en même temps, l'interconditionnement organique entre la révolution technico-scientifique et la modernisation et l'efficacité des structures industrielles, le rôle de la promotion soutenue du progrès technique comme facteur relativement autonome de la croissance économique.

L'application large des conquêtes technico-scientifiques, conformément aux exigences et aux conditions concrètes de l'économie, permette non seulement le transfert d'une partie de la main d'oeuvre occupée dans les branches ayant une productivité réduite vers celles dotées d'une technique avancée, d'une productivité plus grande, et l'augmentation du rendement dans le cadre de toutes les branches et sous-branches de l'industrie et de l'économie. Il faut également tenir compte que l'âge moyen des fonds fixes modernes installés étant plus réduit que dans les pays développés, au cours d'une certaine période les nécessités des investissements destinés au remplacement des fonds fixes détériorés sont plus réduites que dans ces pays-ci; cela permet qu'une partie toujours plus importante des fonds d'investissement soit destinée aux nouvelles capacités et à l'extension des capacités déjà existantes, en assurant de nouveaux accroissements de la productivité, du revenu national, des rythmes élevés de croissance etc.

L'option d'industrialisation socialiste, les orientations qualitatives dans ce cadre, ont assuré et assurent l'amplification et la consolidation continues du rôle dirigeant de l'industrie dans l'économie. Depuis ce quinquennat même, dans l'industrie travaille la partie relativement la plus grande de la population active du pays; et c'est toujours là que se trouve localisée une grande partie des fonds fixes productifs; en 1977 l'industrie participe avec environ 61% à la création du revenu national (contre environ 44% en 1950). Avec son développement accéléré, l'industrie de la Roumanie socialiste a acquis le rôle décisif dans la réalisation du processus de la reproduction socialiste élargie, en produisant dès 1975 environ 80% du nécessaire de l'économie en installations, machines et outillages. De même, l'industrie assure la majeure partie du nécessaire de biens de consommation et couvre dans une large mesure les exportations.

Sans doute, une comparaison avec le passé nous fournit la possibilité de dégager de nouveaux repères quant à la croissance quantitative et qualitative du potentiel industriel national.

La production industrielle de toute l'année 1950 se réalisait en 1969 en presque 56 jours, en 1977 en 14 jours et en 1980 elle sera réalisée en 10 jours environ. D'autre part, la fabrication de certains produits d'une grande complexité et importance sociale (machines-outils et installations complexes, locomotives, automobiles, postes de télévision, certains produits chimiques qui nécessitent un raffinage supérieur etc.) s'inscrit exclusivement comme un résultat de l'industrialisation socialiste de la Roumanie.

La Roumanie et la coopération avec les pays en développement

Nous avons mentionné les directions principales du développement actuel et de l'avenir de l'économie roumaine au but de souligner que la liquidation du retard, le développement économique-social indépendant sont, en premier lieu, le résultat de la mise au profit avec le maximum d'efficacité des ressources matérielles et humaines propres, de l'effort national.

L'expérience de la Roumanie dans ce domaine montre qu'une réduction des décalages économiques (par rapport aux pays développés) exige que les pays en développement affectent, pour une longue période de temps, 20 - 30% du revenu national au développement et en premier lieu à l'industrialisation. On sait qu'une étude récente de l'ONU démontre la nécessité d'un taux d'accumulation pour les pays en développement allant jusqu'à 40% même. Il y a lieu de rappeler que la Roumanie affecte environ 1/3 de son revenu national au fonds de développement, le volume des investissements augmentant dans la période 1971-1980 de 10 fois par rapport à la décennie 1951-1960.

Outre l'effort national qui reste le facteur déterminant, le facteur extérieur, à savoir la coopération internationale, joue un rôle particulièrement important dans le développement industriel dans les pays en développement. Dans l'activité économique internationale on doit tenir compte de la nécessité du développement plus rapide des pays en développement et, puis, de leur rapprochement de point de vue économique des pays développés. La Roumanie a déjà acquis une expérience propre de coopération avec les autres pays, tant avec les pays développés, qu'avec les pays en développement, dans la construction et l'emplacement des industries sur le territoire de la Roumanie ou d'autres pays. Une large coopération industrielle est réalisée, en premier lieu, avec les pays en développement.

Les formes principales de coopération

Les principales formes de cette coopération sont :

- a) la construction en Roumanie d'objectifs industriels où un partenaire étranger fournit des équipements et d'outillages à base de crédits à long terme, avec le paiement en produits obtenus dans l'entreprise respective, ou, éventuellement, en d'autres marchandises;
- b) on peut entreprendre des actions de coopération avec des firmes étrangères pour la livraison en commun d'équipements, d'installations et de parties d'installations sur des tiers marchés et où la partie roumaine pourrait avoir la qualité soit de fournisseur principal, soit de sous-fournisseur;
- c) la coopération dans la production des machines, d'outillages et d'équipement pour les propres besoins des deux parties, chacune réalisant certaines pièces ou sous-ensembles;
- d) la fabrication en Roumanie de pièces, dispositifs, outillages, sur la base de licences et de documentations du partenaire étranger, avec l'obligation de lui assurer le nécessaire respectif pour une période plus longue;
- e) la réalisation par la R.S. de Roumanie d'objectifs industriels ou la fourniture de l'assistance technique, des licences et de la documentation aux autres pays, payables en produits résultant des entreprises respectives ou en d'autres marchandises;
- f) la coopération avec des firmes étrangères pour l'écoulement des produits roumains, y compris la participation de la Roumanie à la création de pareilles entreprises commerciales;
- g) des actions de coopération technique et scientifique, la participation à certains programmes de recherche scientifique avec d'autres pays, dans le cadre des conventions assurant le règlement des obligations entre les parties.

Les domaines d'activité où des accords de coopération internationaux peuvent être conclus sont :

- la coopération dans la production industrielle;
- la coopération dans la science et la technique;
- la coopération dans les actions de marketing et de commercialisation;
- la coopération bancaire et dans les actions de crédit;
- la coopération dans les services productifs.

On ne se propose pas d'analyser en détail chacun de ces domaines. Nous retiendrons votre attention seulement sur les deux premières qui nous semblent avoir une ampleur et une importance majeures dans la coopération internationale.

La coopération industrielle

La coopération industrielle présente de nombreux avantages :

- on peut réaliser de grands projets qu'aucune compagnie ou pays ne saurait réaliser toute seule;
- elle confère un caractère de stabilité aux relations entre les partenaires;
- elle permet de satisfaire le nécessaire en matières premières pour ces pays où les ressources intérieures ne peuvent pas couvrir la consommation de matières premières. Des conditions favorables sont, en même temps, créées pour la valorisation supérieure des matières premières, élément très important dans les conditions actuelles de crise des matières premières.
- aider au processus de formation des cadres.

Parmi les formes de coopération industrielle les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

- spécialisation sectorielle internationale de la production;
- sous-production ou sous-contrat (de spécialité, de capacité);
- coproduction dans des entreprises distinctes et dans des entreprises mixtes;
- production sur commande;
- livraison d'équipements et d'outillage à crédit remboursable en produits.

La société mixte de production industrielle s'avère être, à présent, l'une des plus dynamiques formes de coopération internationale. Les avantages (profits) qui ont imposé la consécration de cette forme de coopération sur une échelle aussi grande résident en la possibilité d'une concordance entre le niveau élevé de l'investissement de capital et les possibilités réduites d'une seule entreprise, tant dans le domaine financier que de la spécialisation, la mise en valeur supérieure des matières premières et les possibilités techniques et financières réduites des jeunes Etats etc.

La Roumanie attache et a attaché une grande importance à la promotion d'une telle forme de coopération. Il y a un cadre juridique bien mis au point qui réglemente l'organisation et le fonctionnement des sociétés mixtes dans notre pays et à l'étranger.

Les unités économiques roumaines participent à de nombreuses sociétés mixtes qui peuvent être classifiées d'après plusieurs critères:

1. Selon la forme juridique, il peut y avoir des sociétés à responsabilité limitée, des sociétés par actions nominatives ainsi que des associations à participation, celles-ci plus rarement utilisées.
2. Selon l'objet de leurs activités, il peut y avoir des sociétés mixtes de production et commercialisation, des sociétés mixtes commerciales, des sociétés commerciales, des sociétés mixtes de consulting, dans le domaine des transports, de la prestation de services et dans le domaine financier. En utilisant ce critère de classification, la situation des sociétés mixtes auxquelles participent des unités roumaines est la suivante:

Groupes de pays	Total	Le profil	
		production	commerciales
Total	67	34	33
I. avec les pays capitalistes développés	31	6	25
II. avec les pays en développement:	35	27	8
- d'Afrique	25	22	3
- d'Asie et du M.O.	6	2	4
- d'Amérique Latine	4	3	1
III. avec les pays socialistes	1	1	-

3. Selon le lieu de résidence, les sociétés mixtes peuvent être à l'étranger ou en Roumanie. Conformément à ce critère, les sociétés mixtes à participation roumaine se présentent comme suit:

Groupes de pays	Total	Siège	
		à l'étranger	en Roumanie
Total	67	59	8
I. avec les pays capitalistes développés	31	25	6
II. avec les pays en développement:	25	24	1
- d'Afrique	25	24	1
- d'Asie et du M.O.	6	6	-
- d'Amérique Latine	4	4	-
III. avec les pays socialistes	1	-	1

Les sociétés mixtes de production et de commercialisation avec le siège en Roumanie peuvent être créées conformément à la Loi n° 1/1971 et aux Décrets 474 et 425/1972 dans le domaine de la production matérielle et de l'exécution des travaux en faisant des investissements dans des objectifs nouveaux ou pour la modernisation d'objectifs existants. Bien sûr, à côté des actes normatifs ci-dessus mentionnés, un rôle particulier est joué par le contrat de société et le statut de la société qui, exprimant l'accord de volonté des partenaires et étant ratifiés, en même temps, par le décret d'approbation de la société mixte, complètent le cadre légal qui régit l'activité de la société mixte. La participation de la partie roumaine au capital social de la société mixte est d'au moins 51%. En ce qui concerne la partie roumaine, la réalisation de la société mixte doit répondre à des besoins réels, contribuer à l'accélération de l'introduction des technologies modernes et au développement de l'activité de recherche scientifique, à la réalisation d'une haute efficacité économique, à la formation des cadres de spécialistes pour la production etc. Parmi les sociétés mixtes qui fonctionnent en Roumanie, nous mentionnons: OLTCIT - avec la France, pour la production et la commercialisation d'autos de petite cylindrée; ROM-CONTROL DATA - avec les USA, pour la production et la commercialisation d'équipements périphériques de calcul; RESITA - RENK - avec la R.F.A., pour la production des réducteurs.

Les sociétés mixtes de production et de commercialisation ayant le siège à l'étranger sont constituées et fonctionnent dans les conditions convenues par les partenaires dans le contrat, dans le statut de la société et les documents technico-économiques, conformément aux lois du pays hôte et aux programmes de développement économique des pays respectifs. Les conditions générales de la participation des unités économiques roumaines sont prévues dans le Décret n° 52/1975.

Par la réalisation de ces sociétés mixtes, la partie roumaine a en vue pour le partenaire la promotion de son développement industriel et pour la Roumanie l'augmentation des exportations de machines, installations, technologies et d'expérience dans la production et l'assurance à long terme de sources stables de matières premières nécessaires à l'économie roumaine.

Dans la plupart des cas, le partenaire étranger appartient aux pays en développement. Parmi les 34 sociétés mixtes de production à participation roumaine, 27 sont avec des pays en développement, dont 22 avec des pays africains. Ces partenaires ont en vue la participation de notre pays à la réalisation d'objectifs par apport au capital social et, s'il est nécessaire, par l'octroi de crédits, sous forme de livraison d'équipements, d'outillages, de technologies, de services etc., par la participation d'unités économiques roumaines à des prospections, explorations et exploitations pour la mise en valeur des ressources naturelles qui existent dans ces pays, le développement de l'industrie et d'autres secteurs d'activités prioritaires dans le cadre de leurs économies nationales, la participation à des travaux d'engineering et de consulting, l'octroi d'assistance technique, en bénéficiant du potentiel scientifique et de l'expérience de la Roumanie dans les domaines d'intérêt.

La création et le fonctionnement des sociétés mixtes à participation roumaine à l'étranger sont subordonnés tant à la législation du pays hôte qu'aux exigences de l'avantage réciproque. Selon l'objectif poursuivi, ces sociétés peuvent travailler dans les domaines :

- des investigations, explorations et exploitations minières (ex. SOMIMA dans le Maroc, ANTAMINA dans le Pérou, MOKAMBO dans la Zambie etc.);
- agrozootechniques (ex. : SOCOTON au Congo, ZAIROM dans le Zaïre, AGRIBUROM au Burundi etc.);
- de l'exploitation et de la valorisation du bois (ex. : CAROMBOIS et LAROMBOIS dans l'Empire Centrafricain, SEROMWOOD dans la Nigérie etc.);
- de la préparation du cuir etc.

La réalisation des objectifs industriels pour les pays partenaires se fait, comme nous l'avons dit, par des formes diverses. Cette réalisation, qui implique la livraison et le montage des installations technologiques, ainsi que des travaux de montage, de construction et de génie civil, suppose un grand nombre d'activités variées, qui peuvent avoir comme base un ou plusieurs contrats internationaux, avec un contenu différent, en fonction des activités que couvre chacun d'eux.

Parmi les multiples formes que peut revêtir un contrat d'exportation complexe pour la réalisation d'ensembles industriels, nous soulignons le fait que la pratique roumaine a consacré trois types principaux de contrats, à savoir les contrats séparés, les contrats globaux et les contrats avec la livraison à clef; dans le cadre des deux derniers types de contrats, la technique du sous-traitement a aussi son importance.

a) Contrats séparés.

Au cas où l'acheteur accepte cette formule de réalisation de l'objectif industriel, il conclut des contrats séparés pour fournitures d'outillages, technologies etc., contrats pour le transfert de brevets et know-how, contrats pour construction et travaux de génie civil. Ces contrats se caractérisent par le fait que la responsabilité envers l'acheteur revient à chaque contractant pour la prestation due dans le cadre de contrats habituels de vente ou de prestation de services etc., conclus séparément. Le vendeur (le prestataire) est responsable dans la limite du contrat conclu directement avec l'acheteur, la responsabilité de la coordination des travaux revenant à ce dernier.

L'acheteur supporte aussi les conséquences des défauts de l'installation, quand on ne peut pas établir une responsabilité précise à la charge de l'un des contractants; il est également responsable pour tout ce qui dépasse les limites de la responsabilité des contractants. De la même manière, sa responsabilité est engagée pour les conséquences du manque de coordination des travaux, pour le retard dans l'exécution de la prestation par un contractant envers les autres contractants. L'acheteur a la responsabilité envers le prestataire qui ne peut pas exécuter sa prestation ou l'exécute avec retard, par suite de circonstances créées par d'autres contractants.

b) Contrats globaux.

Ces contrats ont pour objet tant des fournitures que des constructions; le fournisseur principal assumant la responsabilité de l'ensemble des livraisons et des services et ayant le droit de conclure des contrats de sous-entreprise. Les caractéristiques de ces contrats peuvent être résumées comme suit: l'acheteur conclut un contrat principal avec le fournisseur général, qui est le vendeur des installations industrielles; on conclut un contrat distinct avec l'entrepreneur des constructions de bâtiments et des travaux de génie civil, qui joue un rôle subsidiaire; le fournisseur et l'entrepreneur peuvent s'associer dans un groupe qui conclut avec le client un contrat unique, situation dans laquelle, à côté de la responsabilité globale du groupe, ses membres peuvent accepter d'être tenus à répondre solidairement envers l'acheteur.

c) Contrats avec livraison clé-en-main

Ces contrats signifient la réalisation d'ensembles industriels par le vendeur, qui est en ce cas fournisseur général et qui assume l'obligation de les mettre à la disposition de l'acheteur en état d'exploitation, conformément aux stipulations contractuelles, sur la base d'un prix forfaitaire établi d'avance. Ce genre d'activité s'est développé considérablement ces dernières années, notamment avec les pays en voie de développement, constituant la forme la plus complexe de l'activité d'engineering, combinée avec celle de fournisseur général externe.

Dans le cas d'un contrat clé-en-main, le fournisseur général est celui qui doit accepter les conséquences de n'importe quelle non-concordance qui peut exister entre la responsabilité totale, qu'il a assumée à l'égard du client, et les responsabilités séparées qu'il peut faire passer sur ses sous-contractants, en conformité avec les règles normales concernant la responsabilité applicables aux différents types de travaux sous-contractés.

Etant donné que les objectifs industriels avec la livraison clé-en-main sont d'habitude réalisés dans le pays du client, les contrats de ce genre le rendent fréquemment responsable pour assurer la main d'oeuvre engagée dans le fonctionnement de la fabrique et les matières premières, les services et les articles de première utilité nécessaire pour les essais d'acceptance et pour le fonctionnement de l'usine dans la période de garantie. Dans certains contrats, le client assume, également, la responsabilité pour le choix de l'emplacement.

La coopération technico-scientifique internationale

Dans les conditions de la révolution technico-scientifique actuelle, cette coopération présente un intérêt croissant tant pour la Roumanie que pour les autres pays. Les avantages de cette forme de coopération sont multiples. Elle permet d'éviter les parallélismes et d'économiser d'importants fonds qui peuvent recevoir d'autres destinations. On peut prolonger la vie économique du capital fixe. Mais surtout, elle contribue à l'atténuation et à la liquidation graduelle des décalages technico-scientifiques entre les pays, effet qui ne peut avoir le commerce international et même celui avec des brevets et des licences. Toute entreprise d'un pays développé devrait avoir tout intérêt à une haute productivité de l'objet construit avec sa participation. En conséquence elle ferait bien de stimuler l'introduction du progrès technique. La coopération technico-scientifique contribue à l'égalisation des niveaux de développement, à la réduction des décalages économiques et industriels.

La coopération technico-scientifique pratiquée par la Roumanie peut être interétatique ou intergouvernementale et entre entreprises. Elle est d'habitude bilatérale, mais elle peut être aussi multilatérale. La coopération technico-scientifique est déterminée par le développement inégal dans le domaine de la recherche scientifique. Cela mène à un état général de complémentarité, qui rend nécessaire et stimule la coopération entre les Etats dans ce domaine. In même temps, il existe une obligation morale pour tous les Etats d'apporter leur contribution à l'amélioration générale des conditions de vie de l'humanité, à la lutte contre certaines maladies etc.

La coopération technique et scientifique élargit sa sphère d'activité, englobant entre autres un domaine très important surtout pour les pays en voie de développement, celui de la formation des cadres, de la scolarisation. La formation de cadres nationaux est une exigence importante de la liquidation du sous-développement. On s'en rend compte en examinant la proportion de cadres à qualification supérieure dans différents pays ou zones du monde. Elle est, pour un nombre de 10,000 habitants, de 5,0 en Afrique, de 22 en Asie, de 65 en Amérique Latine et de 112 dans les pays industrialisés.

La Roumanie a apporté et apporte constamment sa contribution à l'élimination de cet état de choses. Dans notre pays plus de 15,000 jeunes étrangers venus pour la plupart des pays en voie de développement suivent des cours. Plus de la moitié sont des boursiers de l'Etat roumain. Environ 50% des jeunes étudiants des pays en voie de développement qui se trouvent dans notre pays suivent les cours de l'enseignement technique.

Environ 1.000 professeurs roumains enseignent dans les pays en développement, participant directement à la réalisation des programmes nationaux d'enseignement et de formation professionnelle dans ces pays. Plus de 15.000 spécialistes roumains accordent de l'assistance technique et participent à la construction en commun d'objectifs économiques, industriels ou agricoles et d'établissements culturels. La Roumanie participe à un nombre de plus de 50 conventions de coopération technique et scientifique pour des domaines importants de la science et de la technologie, conclus dans le cadre de la collaboration multilatérale au sein du Conseil d'Entraide Economique et d'autres organisations internationales. Dans le cadre des plus de 200 organisations du système de l'ONU et non-gouvernementales auxquelles sont affiliées plus de 120 institutions, la Roumanie participe au débat des principales orientations du développement de la science et de la technologie au niveau mondial et régional, dans différents domaines, ainsi que des modalités concrètes de développement et diversification des actions de collaboration et coopération entre pays, organisations et spécialistes.

En partant de la nécessité d'une contribution accrue des Nations Unies à l'extension et à la diversification de la coopération technique et scientifique internationale, pour l'identification des moyens permettant aux Etats un accès illimité aux conquêtes de la technique moderne, la Roumanie a initié, de concert avec 25 Etats, la résolution intitulée "Le rôle de la science et de la technique modernes dans le développement des nations et la nécessité du renforcement de la coopération économique et technico-scientifique entre les Etats" - résolution adoptée par le Comité pour les problèmes économiques de l'Assemblée Générale.

En même temps, la Roumanie et d'autres Etats ont lancés l'idée de la convocation d'une conférence des Nations Unies pour la science et la technologie dans le but de l'élaboration d'un programme de mesures concrètes visant l'intensification de la coopération internationale dans ce domaine, conférence qui a eu lieu récemment à Vienne.

La Roumanie a créé, de concert avec l'ONUDI, un centre pour la promotion de la coopération internationale industrielle, dont les objectifs visent entre autres à faciliter le transfert de technologie et d'informations techniques; à favoriser les contacts entre les milieux intéressés au développement de l'industrie chimique et pétrochimique; à aider à la formation et à la spécialisation de techniciens dans le cadre de programmes en groupe ou par des bourses individuelles; à promouvoir la coopération industrielle entre la Roumanie et les pays en voie de développement par des actions spécifiques etc.

G - 525



81.06.23